

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à la section Tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club pour l'acquisition d'un robot d'entraînement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet d'investissement transmis par la section tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club,

Vu la volonté municipale d'accompagner les associations locales dans le renouvellement et le développement de leur matériel sportif,

Considérant le développement de l'école de jeunes de la section tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club et la nécessité de disposer d'un matériel adapté aux besoins d'entraînement des jeunes compétiteurs,

Il est proposé d'attribuer à la section Tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club une subvention d'équipement de 1000 € pour l'acquisition d'un robot d'entraînement de tennis de table.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTE EXPLICATIVE N°140

OBJET : Versement d'une subvention d'équipement à la section Tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club pour l'acquisition d'un robot d'entraînement

La section tennis de table du Stade Sottevillais Cheminot Club dispose d'une école de jeunes en développement, qui compte aujourd'hui entre 50 et 60 jeunes pratiquants. La progression de cette école fait apparaître de nouveaux besoins en matière d'entraînement, notamment pour les jeunes joueurs ayant dépassé le stade de l'initiation et pour les compétiteurs.

Le club souhaite ainsi acquérir un robot d'entraînement moderne, permettant de varier les effets, les longueurs, les puissances et les fréquences de balle et de proposer des exercices programmés.

Cet équipement permettra de compléter le travail des entraîneurs lors des séances collectives et de proposer également des séances individuelles aux joueurs compétiteurs.

La présente subvention vise à accompagner cet investissement et le développement de la filière jeune du club, en favorisant des conditions d'entraînement adaptées à la progression des pratiquants.

Il est proposé d'attribuer une subvention d'équipement de 1000 € à la section tennis de table.